

Comment constituer un dossier ?

Pour être candidat à la Bourse au Permis, vous devez constituer un dossier d'inscription selon le calendrier ci-dessous.

PIÈCES À FOURNIR

Ce dossier doit être rempli avec la plus grande attention en expliquant de façon précise :

- Votre situation (familiale, sociale, professionnelle, scolaire)
- Les motivations pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.

À ce dossier, plusieurs pièces doivent être jointes :

- Votre dossier de candidature (avec votre situation familiale et vos motivations)
- Votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 de votre foyer
- Vos 3 derniers bulletins de salaire et votre contrat de travail (si vous êtes salarié)
- Un justificatif de toutes les ressources du foyer (Pôle Emploi, RSA, pension, CAF)
- Une copie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre titre de séjour, en cours de validité
- Deux photos récentes
- Votre dernière quittance de loyer et la copie de votre bail
- Un certificat d'hébergement précisant votre date d'arrivée à Béthune et la copie recto-verso de la carte d'identité de la personne qui vous héberge
- Un extrait du casier judiciaire B3 (ou justificatif de demande en cours). Vous pouvez faire la demande par internet (www.cjn.justice.gouv.fr) ou par courrier (Casier Judiciaire National - 44317 NANTES Cedex 3)
- Votre attestation Scolaire de Sécurité Routière - ASSR 2, obligatoire pour les personnes de moins de 21 ans
- Votre attestation JDC (Journée de Défense et de Citoyenneté), obligatoire pour les personnes de moins de 25 ans
- Un « relevé d'information intégral » si vous avez déjà été inscrit dans une auto-école

CALENDRIER

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Du 29 août au 8 septembre 2023

Les mardis, jeudis et vendredis
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Hôtel de Ville, place du 4 Septembre

Les mercredis

de 10h à 12h et de 14h à 17h

Médiathèque Buridan – Bureau du PIJ

DÉPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Du 12 au 22 septembre 2023

Les mardis, jeudis et vendredis
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Hôtel de Ville, place du 4 Septembre

Les mercredis

de 10h à 12h et de 14h à 17h

Médiathèque Buridan – Bureau du PIJ

Attention ! Le dossier devra être complet. Aucun dossier ne pourra être accepté passé ce délai.

BÉTHUNE

SMART CITY

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE 2024

VOUS ÊTES BÉTHUNOIS ET VOUS AVEZ + DE 18 ANS ?



RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION
Du 29 août au 8 septembre 2023

Les mardis, jeudis et vendredis
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Hôtel de Ville, place du 4 Septembre
Contact : 06 40 64 84 40

Les mercredis
de 10h à 12h et de 14h à 17h

Médiathèque Buridan – Bureau du PIJ
Contact : 03 21 63 00 75

*sous conditions

LA VILLE DE BÉTHUNE VOUS AIDE À FINANCER* VOTRE PERMIS DE CONDUIRE !



BETHUNE.FR @villebethune



Cher(e)s Béthunois(es),

Le permis de conduire représente une précieuse opportunité pour accéder à un emploi ou à une formation.

C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, la municipalité de Béthune a mis en place la bourse au permis afin de promouvoir la mobilité et l'indépendance.

Ce programme est accessible à tous les habitants de Béthune, quel que soit leur âge, sous réserve de certaines conditions de revenus.

Il consiste à financer 80% des frais de formation au permis de conduire, en échange d'un engagement citoyen d'au moins 50 heures au sein d'associations béthunoises.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans votre parcours !

Olivier Gacquerre,
Maire de Béthune

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Qu'est-ce que c'est ?



Le principe de la Bourse au Permis est simple : la Ville de Béthune finance 80% du coût de la formation (les 20% restants sont à la charge du bénéficiaire).

En contrepartie, le bénéficiaire doit effectuer un stage d'engagement citoyen de 50h minimum, principalement au service des associations béthunoises.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

La Bourse au Permis est ouverte à toute personne de plus de 18 ans qui habite à Béthune. La personne doit justifier sa demande de bourse par un projet professionnel, une motivation particulière dans lequel s'inscrit le besoin de passer le permis de conduire.

QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR ?

Pour bénéficier de la Bourse au Permis, il faut :

- Avoir 18 ans
- Être Béthunois depuis au moins un an à la date du dépôt de dossier
- Avoir une situation sociale, professionnelle et/ou scolaire visant à l'insertion
- Avoir un projet, une motivation dans lequel s'inscrit le besoin de passer le permis de conduire
- Pour les personnes ayant déjà été inscrites dans une auto-école, transmettre obligatoirement le «relevé d'information intégral» avec le numéro de dossier personnel inscrit au Fichier National des Permis de Conduire (faire la demande directement en sous-préfecture de Béthune)

QU'EST-CE QUE LA VILLE DE BÉTHUNE FINANCE ?

La formation au permis de conduire comprend :

- Les frais de dossier
- Les cours théoriques sur le code de la route (4h obligatoires par semaine) et la sécurité routière
- 2 redevances à l'épreuve théorique du permis de conduire
- 30 heures de conduite
- 2 présentations à l'épreuve pratique du permis de conduire

La Ville finance 80% du montant global de la formation.
Les 20% restants sont à la charge du bénéficiaire.

